



# 12<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES V.H.C.

28, 29 et 30 Octobre 2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC  
Coefficient 2

## REGLEMENT

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Adresse postale : B.P. 7 34690 FABREGUES

Adresse administrative : Résidence le Rimbaud Bat A  
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER  
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com

**S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT**  
paraîtront sur le site internet officiel : [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)

- **Le présent règlement**
- **Le bulletin d'engagement**
- **La Fiche d'assistance**
- **La Fiche Reconnaissance**
- **La Demande pour la Base d'Essai**
- **La liste des engagés**
- **Les confirmations d'engagements**
- **Les Listes numérotées**
- **Les horaires de convocations**
- **Les classements**
- 

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 12<sup>ème</sup> CRITERIUM des CEVENNES V.H.C 2021, comptant au Championnat de France des Rallyes V.H.C.

**INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES**

• **SECRETARIAT du RALLYE**

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT**

Adresse Postale Obligatoire pour tous envois de courriers : BP 7- 34690 – FABREGUES

Tél. : 04.67.61.00.99 - [asa-herault@orange.fr](mailto:asa-herault@orange.fr) – [www.asa-herault.com](http://www.asa-herault.com)

Adresse Géographique : Le Rimbaud Bt A 57, ave Louis Ravas – 34080 - MONTPELLIER

• **MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES**

**REMISE du MODULE DE GEO LOCALISATION – OPERATIONS PROMOTIONNELLES**

**KARTIX PARC**

Les Peras des Caizergues 34190 - BRISSAC

Tél. : 04 67 73 75 00 -- Fax: 04 67 47 64 91. - E-mail: [kartix@kartix-parc.com](mailto:kartix@kartix-parc.com)

• **BASE d'ESSAI**

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

• **ACCUEIL OFFICIELS – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES (pièces manquantes) – VERIFICATIONS TECHNIQUES – REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS – ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS - TIRAGE AU SORT TROPHEE MICHELIN**

**LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE**

380, rue du Mas de Brousse

34000 – MONTPELLIER

• **ACCUEIL COMMISSAIRES**

**VILLAGE de VACANCES LA POMMERAIE**

9, avenue Sergent Triaire 30120 – LE VIGAN

• **P.C. RALLYE - INFORMATIQUE/CLASSEMENTS**

- **HALLE DES SPORTS ST HIPPOLYTE DU FORT**

(Jeudi 28 – Vendredi 29 – Samedi 30 Octobre 2021)

Boulevard du Temple

30170 – SAINT HIPPOLYTE DU FORT

- **HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT**

(Samedi 30 Octobre 2021 à partir de 17 H 00)

105 Place Georges Frêche – Mairie de Montpellier

**SALLES DE PRESSE**

-**HALLE DES SPORTS ST HIPPOLYTE DU FORT**

(Jeudi 28 – Vendredi 29 – Samedi 30 Octobre 2021)

Boulevard du Temple

30170 – SAINT HIPPOLYTE DU FORT

-**SALLE de PRESSE ANNEXE (à partir du Samedi 30 Octobre 2021, après-midi)**

**HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT**

105 Place Georges Frêche – Mairie de Montpellier

3400 - MONTPELLIER

• **CONFERENCE DE PRESSE –PRESENTATION des EQUIPAGES et SEANCE de DEDICACES**

Salle des Rencontres – Mairie de Montpellier

1, Place Georges Frêche

34000 – MONTPELLIER

• **PARC FERMEE de DEPART & PARC FERME D'ARRIVEE FINALE**

**Site de RICHTER**

Avenue Raymond Dugrand

34960 - MONTPELLIER

• **PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – **VILLAGE PARTENAIRES****

Place Georges Frêche – Devant Mairie de MONTPELLIER

34000 – MONTPELLIER

• **REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1<sup>ère</sup> Réunion

: LYCEE PIERRE MENDES FRANCE - MONTPELLIER

2<sup>ème</sup> Réunion

: P.C. ST HIPPOLYTE DU FORT

Réunion finale

: HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT

• **PARC FERMEE de FIN de 1<sup>ère</sup> ETAPE – PARC DEPART 2<sup>ème</sup> ETAPE**

Plan de l'Ormeau – Centre Ville

34190 – GANGES

• **PARC DE REGROUPEMENT 1 & 2**

**Parking du Pradet**

Boulevard du Temple

30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **PARC DE REGROUPEMENT 3 / RECLASSEMENT**

Parking CC Grand Pic St Loup

34270 – SAINT MATHIEU DE TREVIERS

• **PARC D'ASSISTANCE (avec ZONE de RAVITAILLEMENT )**

**Parkings Centre Ville**

30120 – LE VIGAN

• **AUTRES ZONES DE RAVITAILLEMENT**

-**Zone de ravitaillement éloignée :**

Kartix Park, commune de Brissac

- **Pompes à essence autorisées :**

**SUPER U : 30170 – ST HIPPOLYTE DU FORT - 34190 – GANGES - 30120 – LE VIGAN**

**INTERMARCHE** : sortie du Vigan pré-rond point du Coudoulous  
30120 – MOLIERE-CAVAILLAC

• **PARCS REMORQUES OBLIGATOIRES**

**-VILLAGE DE VACANCES LA POMMERAIE** ou **CAMPING DU PONT VIEUX**

9, avenue Sergent Triaire – **Le Pont Vieux**

30120 – LE VIGAN – **30120 - AVEZE**

**-PARKING PIREE**

Avenue du Pirée

34000 - MONTPELLIER

• **TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL**

-LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE MONTPELLIER (Jeudi 28 Octobre 2021 : 16h à 23h)

-P.C. du Rallye – ST HIPPOLYTE DU FORT

(Du Jeudi 28 Octobre 2021 au Samedi 30 Octobre 2021 jusqu'à 17 H)

-Podium - Place Georges Frêche MONTPELLIER

(Vendredi 29 Octobre 2021 de 8h à 15h et Samedi 30 Octobre 2021 de 17h à 23h)

**Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :**

Au Parc Assitance, Structure FFSA Le Vigan – St Hippolyte du Fort – A la Mairie de Ganges (VHC/VHRS)

**De plus l'organisation met en place un tableau d'affichage officiel numérique via la société Patrick Soft. Tous les documents officiels y seront consultables en temps réel. L'ensemble des équipages sera informé par SMS des temps et de toutes informations utiles.**

• **VERIFICATIONS FINALES**

LYCEE POLYTECHNIQUE PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER

380, rue du Mas de Brousse

34000 – MONTPELLIER

## PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d'Affichage).

### PRELIMINAIRES RALLYE

<b>Lundi 23 Août 2021</b>	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a>
<b>Lundi 18 Octobre 2021</b>	24h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
<b>Vendredi 22 Octobre 2021</b>	15h00	Publication de la liste numérotée des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques. sur <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a>

### RECONNAISSANCES

<b>Vendredi 22 Octobre 2021</b>	17h00-20h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc – Vérifications administratives obligatoires - Remise du module De géo-localisation
<b>Samedi 23 Octobre 2021</b>	07h30-11h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc - Vérifications administratives obligatoires - Remise du module De géo-localisation
	08h00-20h00	Reconnaitances 1 <sup>ère</sup> Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances
<b>Dimanche 24 Octobre 2021</b>	07h30-12h00	Reconnaitances 1 <sup>ère</sup> Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»

<b>Mardi 26 Octobre 2021</b>	17h00-20h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation
<b>Mercredi 27 Octobre 2021</b>	07h30-12h00	Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc Vérifications administratives obligatoires - Remise du module de géo-localisation
	08h00-20h00	Reconnaitances 2 <sup>ème</sup> Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
<b>Jeudi 28 Octobre 2021</b>	07h30-12h00	Reconnaitances 2 <sup>ème</sup> Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaitances»
<b>Vendredi 29 Octobre 2021</b>	09h00-09h45	Reconnaitance « Circuit de Kartix Parc » (ES 10) avec la voiture de course : inclus dans le parcours de liaison entre départ Montpellier et Assistance A, Le Vigan

#### BASE D'ESSAIS

<b>Jeudi 28 Octobre 2021</b>	13h00-17h00	Sur communes de Fontanes-St Bauzille de Montmel Cf.Art.7.5.20p
------------------------------	-------------	--

#### DEROULEMENT DU RALLYE

<b>Jeudi 28 Octobre 2021</b>	08h00	Ouverture du Parc Assistance – Le Vigan
<b>Jeudi 28 Octobre 2021</b>	16h00-21h00	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de Convocation aux vérifications techniques et uniquement pour les documents manquants (cf. <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> ) et remise du briefing écrit et autres documents - Lycée Polytechnique Mendes
	16h00-21h00	Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. ( cf. . <a href="http://www.asa-herault.com">www.asa-herault.com</a> )-LPMF Montpellier
	16h00-21h00	Pesée libre des voitures
	17h00-21h30	Mise en Parc Fermé de départ à l'issue des vérifications techniques Site Richter Montpellier
	18h30	Conférence de presse – Salle des Rencontres Mairie de Montpellier
	20h00	1ère Réunion Collège des Commissaires Sportif- LPMF Montpellier
<b>Vendredi 29 Octobre 2021</b>	00h30	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape – Site Richter & Podium Départ Place Georges Frêche – Mairie de Montpellier
	08h00	Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye St Hippolyte du Fort
	08h00	<b>Départ 1ère Etape – Site Richter – Podium Départ - Montpellier</b>
	18h30	<b>Arrivée 1ère Etape – Plan de l'Ormeau Centre-Ville - GANGES</b>
	19h00	2 <sup>ème</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Rallye St Hippolyte du Fort
	20h30	Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2ème Etape – P.C. Rallye St Hippolyte du Fort et Mairie GANGES
<b>Samedi 30 Octobre 2021</b>	06h00	<b>Départ 2ème Etape - Plan de l'Ormeau Centre-Ville - GANGES</b>

18h02	<b>Arrivée 2ème Etape (CH 13C)</b> – Podium Parvis G. Frêche – Mairie Montpellier. Remise des prix – Parc Fermé Arrivée, Av Raymond Dugrand, Site de Richter, Montpellier
18h30	3 <sup>ème</sup> Reunion du Collège des Commissaires Sportifs - HOTEL COUTYARD BY MARRIOTT Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du Dernier concurrent

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques du Championnat de France des Rallyes VHC 2021.

Le 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

## ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 28 Octobre au 30 Octobre 2021, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANNE, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT du GARD, des COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-CEVENNES- TERRES SOLIDAIRES, GRAND PIC ST LOUP et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, de SAINT ANDRE DE VALBORGNE et de toutes les communes traversées :

### 12<sup>ème</sup> CRITERIUM DES CEVENNES VHC CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le **15 / 07 / 2021** et enregistré sous le numéro **R11/2021**. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation **N°462 en date du 28 / 07 / 2021**.

Comité d'Organisation : CF Règlement Moderne

#### Permanence – Secrétariat du Rallye

**Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 – FABREGUES**  
**Adresse Géographique : ASA HERAULT Le Rimbaud Bt A 577, ave, du Louis Ravas – 34080–MONTPELLIER**  
 Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com

#### 1.1p – OFFICIELS

Idem au Règlement Particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes C.F.R. sauf :

#### Collège des Commissaires Sportifs

<b>Président</b>	Jean-Claude CRESP	26-07/06
Membres	Georges LEMMENS Hervé ORSINI	46609-14/11 ACM/FIA
Secrétaire	Jean-François PASCAL	2806-08/01
<b>Direction de Course</b>		
<b>Directeur de Course</b>	Michel LAROULANDIE	8495-10/18
<b>Directeur de Course Adjoint Délégué Parcs</b>		
Parc Fermé Fin 1 <sup>er</sup> Etape & Départ 2 <sup>ème</sup> Etape GANGES	Thierry GRAUBY	163786-08/11

## Commissaires Techniques

### Responsable Délégué Technique FFSA

Bernard POTTIER 5010-01/12  
Jean-Louis BOSC 14848-08/05  
Christian MANGEMATIN 6507-08/01  
Michel MOLINES 9502-08/01  
Michel MOLINES 9502-08/01

### Délégué Technique Bases Essais

### Chargées des Relations avec les Concurrents & Vérifications des Publicités et Carnet de Bords

Armand HAY (Responsable) 1253-08/03  
Emilie GISPER 31683-08/08

### Responsable site de Ganges

Joël MARAINE 2717-08/04

### Mise en Place & Gestion Parc Fermé - Ganges

Thierry GRAUBY 163786-08/11

## 1.2p ELIGIBILITE

Le 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC, compte pour le Championnat de France des Rallye VHC et inscrit à la Coupe de France des Rallye Coefficient 2

## 1.3p VERIFICATIONS

Conforme à ART.1.3p du règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes 2021.

## **ARTICLE 2P- ASSURANCES**

Conformément au Règlement Standard des Rallyes FFSA

## **ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES**

### 3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA

**3.1.5.p** Toute personne qui désire participer au 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 18 octobre 2021, minuit accompagnée des droits d'engagements.**

**Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 - FABREGUES**

**Adresse Géographique : ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas 34080-MONTPELLIER  
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com**

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches d'assistance et de reconnaissances sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault **www.asa-herault.com** et si possible remplis en ligne avant impression.

### 3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre des engagés est fixé à **35** voitures. Ce nombre pourra être modifié en fonction du nombre de véhicules engagés dans le 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes (200 voitures en tout).

### 3.1.11p DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- **650 €** pour tous les concurrents **+ 50 € pour le module de géolocalisation**
- **600 €** pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipages complets) **+ 50 € pour le module de géolocalisation.**  
De plus leur sera offert un **bon d'achat de 100 €** à valoir sur le catalogue 2021 GT21.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

**3.1.12p** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits

d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent, des photocopies des licences du permis de conduire et la photocopie du 1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A 34080 MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPAFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

**Important** : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc ... afin de pouvoir faire le rapprochement.

**De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et à les assumer. Ils certifient connaître les différents articles du présent règlement particulier. Ils acceptent tous les règlements applicables à ce Rallye (conformes à la réglementation générale des rallyes, au C.F.R. 2021 et Championnat de France Rallye VHC).**

**3.1.13p** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

Le montant retenu sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye c'est-à-dire le Jeudi 22 Octobre 2021.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications c'est-à-dire le Jeudi 29 Octobre 2021

**Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de véhicule ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le Jeudi 29 Octobre 2021.**

### **3.2p EQUIPAGES**

---

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. et règles spécifiques Rallye VHC.

#### **3.2.10p**

Tous les concurrents, pilotes et copilotes devront obligatoirement être en possession et titulaires, **et avoir sur eux pendant toute la durée du rallye** leurs licences valables pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire et une pièce d'identité valide.

### **3.3p ORDRE DES DEPARTS –**

---

**La liste des numéros de compétition sera établie en premier lieu par l'organisateur, puis le Président de la commission avec l'aide du Responsable technique fédéral et/ou une personne désignée.**

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupes 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1<sup>ère</sup> Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2<sup>ème</sup> Etape.



## ARTICLE 4P- VOITURES & EQUIPEMENTS

### 4.1p VOITURES AUTORISES

Conforme aux règlements spécifiques des rallyes VHC et du Championnat de France des Rallyes VHC 2021

Sont admises exclusivement toutes les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTN FFSA) des annexes K et J en vigueur homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1 ; G2, GR, H1, H2 , I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990)

DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K	
<b>A</b> – Période E	De 1947 à 1961
Période F	De 1962 à 1965
Période G1	De 1966 à 1969
<b>B</b> – Période G2	De 1970 à 1971
Période GR	De 1966 à 1971
Période H1	De 1972 à 1975
<b>C</b> – Période H2	1976
Périodes I – IR	De 1977 à 1981
DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE J	
<b>D</b> – Période J1	De 1982 à 1985
<b>E</b> – Période J2	De 1986 à 1990

Les voitures seront réparties par groupes :

<b>Groupe 1</b> – T	Tourisme
<b>Groupe 2</b> – CT	Tourisme de Compétition
<b>Groupe 3</b> – GT	Grand Tourisme de Série
<b>Groupe 4</b> – GTS et <b>Groupe 5</b> – GTP/HST/TSRC	Grand Tourisme Spécial  Grand Tourisme Prototype
<b>Groupe N</b>	Production J1 et J2
<b>Groupe A</b>	Tourisme J1 et J2
<b>Groupe B</b>	J1 et J2

Les voitures du groupe «Classic de Compétition » (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation obligatoires) peuvent être admises dans une manche du Championnat de France VHC avec un classement indépendant mais sans apparaître (ni marquer des points) dans ce classement.

Toutes les voitures équipées d'une assistance électrique de direction seront admises en « Classic de Compétition ».

### 4.2p PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme aux dispositions prévues dans l'annexe K ainsi qu'au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

### 4.3p ASSISTANCE

**4.3.2.1p** : Conforme à ART.4.3.P du règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes 2021

#### Rappels :

**Les différents sites du Parc d'Assistance de Le Vigan seront accessibles**

**dès le Jeudi 28 Octobre 2021 à partir de 08 H 00**

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Deux parcs remorques seront mis à votre disposition : **Village de Vacances La Pommeraie 30120 – LE VIGAN** ou **Camping du Pont Vieux 30120-AVEZE** et Parking du Pirée ave du Pirée 34000 – MONTPELLIER

#### 4.3.2.2p ZONES DE RAVITAILLEMENT

Conforme à article correspondant du règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes 2020

##### Rappels concernant la sécurité :

Que ce soit au sein du Parc d'assistance du Vigan ou bien au niveau de la Zone de ravitaillement éloignée, site De Kartix Park, il est vivement recommandé que les mécaniciens désignés pour cette opération soient porteurs d'une combinaison et de gants si possible ignifugés.

- Pour les concurrents utilisant du carburant de commerce, le ravitaillement sera autorisé aux stations services SUPER U de St Hippolyte du Fort, de Ganges et Le Vigan et pour **le samedi 30 Octobre 2020 uniquement** à la station IINTERMARCHE sortie du Vigan – Rond Point du Coudoulous – Commune de Molière-Cavaillac (situées sur le parcours et indiquées sur le road-book comme « station autorisée »). Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à ces pompes.

Des juges de faits pourront être présents pour le contrôle des opérations.

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera :

Entre Assistance A et Assistance B	(E.S. 1, 2 ,3)	de 156.2 km	dont 44,9 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance B et Assistance C	(E.S. 4, 5)	de 100,3 km	dont 31,7 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance C et Assistance D	(E.S. 7, 8, 9, 10)	de 186,6 km	dont 52.8 km d'épreuves spéciales
Entre Assistance D et Arrivée finale	(E.S. 11, 12)	de 179.3 km	dont 37,1 km d'épreuves spéciales

#### 4.4p GEOLOCALISATION

Cf. ART 4.4 règlement CFR 2021

Il sera fourni par l'organisateur un module de géolocalisation reconnu par la F.F.S.A.

Le module de géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances. Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent à l'ordre du fournisseur VDS Racing.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement du système de géolocalisation et de sa fixation.

**L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones blanches non couvertes.**

#### ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un Additif au présent règlement particulier

#### ARTICLE 6P – SITES & INFRASTRUCTURES

##### 6.1p DESCRIPTION

Le Championnat de France des Rallyes VHC partira devant le rallye moderne.

Le 12<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes VHC représente un parcours total de 705 km et comporte 11 épreuves spéciales, dont 7 E.S. différentes, d'un total de 166,5 km (soit, 24 %). Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 29	SAMEDI 30
1/4	ALZON – LA RIGALDERIE	15.4 km	2 fois	
2/5	CC PAYS VIGANAIS – MONTDARDIER – LE VIGAN	16.3 km	2 fois	

3	CC GANGES/SUMENE – LA CADIERE - SUMENE	13.2 km	1 fois	
7/11	LE MINIER	13.8 km		2 fois
08/12	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES COL DU PAS/ LES PLANTIERS – COL DE BES	23.3 km		2 fois
9	COL DE LA TRIBALE – ND DE LA ROUVIERE-ARDAILLES	14.4 km		1 fois
10	KARTIX	1.45 Km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	76.6 km	245,3 km	321,9 km
ETAPE 2	89.9 km	293,3 km	383,2 km
TOTAL RALLYE	166.5 km	538,6 km	705,1 km

### **NOTE IMPORTANTE**

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

### **6.2p RECONNAISSANCES**

Conforme au Règlement Standard de la FFSA

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le module de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué aux équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

**Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.**

### **PLANNING DES RECONNAISSANCES**

N° E.S.	NOMS DES SPECIALES	SESSION 1		SESSION 2	
		SAMEDI 23 8 h / 20 h	DIMANCHE 24 7 h / 12 h	MERCREDI 27 8 h / 20 h	JEUDI 28 7h30 / 12 h
1/4	ALZON – LA RIGALDERIE	OUI	NON	OUI	NON
2/5	CC PAYS VIGANAIS – MONTDARDIER LE VIGAN	OUI	NON	OUI	NON
3	CC GANGES/SUMENE – LA CADIERE - SUMENE	OUI	NON	OUI	NON
7/11	LE MINIER	OUI	NON	OUI	NON
8/12	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES COL DU PAS – LES PLANTIERS – COL DE BES	NON	OUI	NON	OUI
9	COL DE LA TRIBALE – ND DE LA ROUVIERE ARDAILLES	NON	OUI	NON	OUI

10	KARTIX	<b>Vendredi 29/10, 09h00-09h45:</b> <b>Reconnaissance (1 seul passage) avec véhicule de course : inclus dans le parcours de liaison</b> entre le départ Montpellier et Assistance <b>A, Le Vigan</b>
----	--------	---

**6.2.1p** Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) lorsqu'ils rempliront la fiche de reconnaissances. Grâce à la géo-localisation des contrôles de vitesse seront effectués à tout moment des reconnaissances.

Deux autocollants (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances (et la course) et identifiés « 12<sup>ème</sup> Critérium Historique, Championnat de France VHC » devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissance, au niveau du pare-brise et de la vitre arrière.

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Les reconnaissances seront limitées à **3 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.**

**Seule dérogation à la règle générale autorisée :** à l'issue de la reconnaissance de l'E.S. 7/11, les concurrents doivent redescendre par la D 48 qui sera donc à double sens pendant les reconnaissances, de façon à garder la route communale et de la D 272 B dans le meilleur état possible pour le jour de la course (samedi 30/10/2021).

La Base d'essais « shake-down » n'est pas ouverte aux reconnaissances pendant les périodes définies dans le tableau ci-dessus (voir article 7.5.20p).

**RAPPEL :**

Le panachage WE–Semaine est autorisé. Par contre le panachage à l'intérieur d'une session est strictement interdit (CF tableau correspondant ci-dessus).

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'ART.6.2.7 du règlement standard des rallyes

**ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE LA COURSE**

**7.1p DEPART**

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1<sup>ère</sup> Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2<sup>ème</sup> Etape.

**RAPPEL :** le rallye VHC précède le rallye moderne.

**7.1.9p OUVREURS**

Les ouvreurs ne sont pas autorisés

**7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Tout concurrent engagé ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit\* au Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) sa décision de réintégrer le Rallye..
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 1 heure avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante ou à l'heure indiquée par le responsable des commissaires techniques.

**\*NB :** les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de Course AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :

-Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes

-Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

-Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des points bonus.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur

Catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode pour certains pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'épreuve.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.5.20p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI »**

Conforme au règlement particulier du 62<sup>ème</sup> Critérium des Cévennes.

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 28 Octobre 2021 de **13 h 00 à 17 h 00**, au nord de Montpellier sur les commune de Fontanes et de St Bauzille de Montmel, sur une distance de 3,5 Km environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale. Elle est réservée au concurrent qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquités un droit de **180 Euros**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence (au minimum, une licence Satellite de type EIPS). Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard, à la date de clôture des engagements (lundi 18 Octobre 2021).

Les pilotes et copilotes doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

Les concurrents ne pourront pas effectuer plus de 4 essais en plus du 1<sup>er</sup> passage en reconnaissance. **Dans ce cas (1<sup>er</sup> passage en reconnaissance), les concurrents devront obligatoirement le signaler, par mesure de sécurité, au directeur de course présent au départ.** Ces essais ne seront pas chronométrés.

**Tout essai privé est interdit dans le Gard et dans l'Hérault à partir de la date d'ouverture des engagements soit le 23 Août 2021.**

#### **IMPORTANT :**

-Le commissaire technique responsable sera présent pour vérifier les principaux éléments de sécurité de chaque véhicule et de l'équipage.

-Concernant la zone d'assistance sur la commune de Fontanès (Mas de Jon), un seul véhicule de moins de 3,5 tonnes sera autorisé par équipage.

**-Le stationnement est rigoureusement interdit sur tout le territoire de la commune de St Bauzille de Montmel (arrêté municipal d'interdiction)**

-Un road-book spécifique sera mis en ligne sur le site de l'A.S.A. HERAULT pour se rendre dans cette zone et ensuite pour aller de cette zone à la base d'essai. Il permettra aussi de se rendre aux vérifications techniques Lycée Pierre Mendès France.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes et Championnat de France des Rallyes VHC.

Il sera établi un classement :

- 9.1 - Championnat Pilotes

A l'issue du rallye : 3 classements distincts seront établis

- 1 classement Période E à I

- 1 classement Période J

- 1 classement "Classic"

Les «Classic de Compétition» auront un classement spécifique et ne feront pas partie du classement général final.

- 9.2 – Point Bonus : CF Championnat de France des Rallyes VHC 2021

- 9.3 – Classement Classes et Groupes : CF Championnat de France des Rallyes VHC 2021

- 9.4 – Championnat Copilotes : CF Championnat de France des Rallyes VHC 2021

- 9.5 – Challenge Petites Cylindrées : CF Championnat de France des Rallyes VHC 2021

**A aucun moment du rallye, il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

**Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)**

## ARTICLE 10P – REMISES DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 30 Octobre 2021 à partir de **18 H** sur le **Podium d'Arrivée – Parvis G. Frêche – Mairie de Montpellier.**

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de reclassement à St Mathieu de Trévières (CH13A), **le pointage en avance n'étant pas autorisé au niveau du CH précédant le podium d'arrivée à Montpellier** (CH 13C). Les concurrents sont placés en régime de parc fermé entre le podium d'arrivée et le Parc fermé d'arrivée finale, Avenue Raymond Dugrand (Site de Richter).

Il n'y aura pas de dotation en espèces

- Coupes

-1 coupe aux 3 premiers équipages de chacun des groupes : 1 – 2 – 3 – 4/5 de même pour les groupes : N – A – B

-1 coupe à la 1ère Féminine.

-1 coupe aux 3 premiers équipages du groupe « Petites Cylindrées »

-1 coupe au vainqueur du classement général Classic de compétition

Tous les équipages classés seront récompensés.